RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

ACQUISITION DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES –

13120 - Gardanne

Appel d'offres ouvert

Date et heure limites de réception des offres :

21/12/2026 à 12h00

Ville de Gardanne
Hôtel de ville
Cours de la République
13120 GARDANNE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes et prestations supplémentaires 4
2.4 - Développement durable 4
3 - Conditions relatives au contrat 4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4 - Contenu du dossier de consultation 4
5 - Présentation des candidatures et des offres 5
5.1 - Documents à produire 5
5.2 - Visite sur site 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 6
6.1 - Transmission électronique 6
6.2 - Copie de sauvegarde 6
7 - Examen des candidatures et des offres 6
7.1 - Sélection des candidatures 6
7.2 - Attribution 6
7.3 - Suite à donner à la consultation 7
8 - Renseignements complémentaires 8
8.1 - Questions des candidats 8
8.2 - Procédures de recours 8

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture de pièces de rechange (d'origine et adaptables), d'accessoires, de fluides et de lubrifiants pour les véhicules et matériels de la Ville de Gardanne.

Lieu de livraison :

- CTM - 92 Avenue Léo Lagrange - 13120 Gardanne.

1.2 - Mode de passation

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

☒ **Accord-cadre à bons de commande**, conclu avec un seul opérateur économique, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (art. L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique).

Il est conclu sans montant minimum et avec un **montant maximum** par lot :

Lot	Montant maximum annuel HT	Montant maximum sur la durée totale HT
Lot 1	**50 000 €**	**200 000 €**
Lot 2	**10 000 €**	**40 000 €**
Lot 3	**20 000 €**	**80 000 €**
TOTAL		**320 000 €**

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

1.4 - Décomposition de la consultation

☒ La consultation est décomposée en lots :

Lot	Désignation
01	Pièces adaptables multimarques, accessoires et fluides pour VL et VUL
02	Pièces d'origine constructeur et accessoires pour VL et VUL Renault et Dacia
03	Lubrifiants pour véhicules et matériels

Chaque lot fait l'objet d'un contrat distinct. Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

Lot	Code principal (CPV)	Description
01 et 02	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
03	09211000-1	Huiles lubrifiantes et agents lubrifiants

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement à l'attributaire. Un candidat ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes et prestations supplémentaires

☒ Les variantes ne sont pas autorisées.

☒ La consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

2.4 - Développement durable

Le contrat comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental, détaillées au CCAP, et l'offre est jugée notamment sur un critère environnemental.

Clause d'insertion sociale : Compte tenu de la nature des prestations, fourniture de pièces de rechange (d'origine et adaptables), d'accessoires, de fluides et de lubrifiants pour les véhicules et matériels de la Ville de Gardanne, l'intégration d'une obligation d'insertion professionnelle exprimée en heures de travail serait susceptible de rendre techniquement ou économiquement difficile l'exécution des prestations et de restreindre la concurrence. En conséquence, l'acheteur décide de ne pas prévoir de clause obligatoire d'insertion sociale, conformément aux dispositions de l'article L. 2112-2-1, II, 3° du Code de la commande publique.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Il est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 03/02/2027 si la notification intervient avant cette date ; à défaut, à compter de sa date de notification.

Il est reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois. La Ville notifie sa décision de ne pas reconduire au moins 1 mois avant l'échéance ; le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations sont financées sur le budget de la Ville. Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours, sur facture déposée sur Chorus Pro. Aucune avance n'est prévue.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces communes à tous les lots :

- le règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- la composition du parc automobile de la Ville de Gardanne (annexe 1 au CCTP).

Pièces spécifiques à chaque lot (à compléter par le candidat selon le(s) lot(s) ciblé(s) :

- l'acte d'engagement (AE) - propre à chaque lot ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) – propre à chaque lot ;
- le détail quantitatif estimatif (DQE) – propre à chaque lot.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse suivante : **https://agysoft.marches-publics.info**. Aucun envoi sur support papier n'est autorisé.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au DCE. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois » : les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents déjà transmis lors d'une précédente consultation et toujours valables, ni ceux accessibles gratuitement en ligne.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

Libellés	Signature
Lettre de candidature (DC1) ou DUME, ou document équivalent.	Non
Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner.	Non
Déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, sur les trois derniers exercices (DC2) ou DUME, ou document équivalent.	Non
Liste des principales prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années.	Non

Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) du ou des lot(s) concerné(s) dûment complété.	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du ou des lot(s) concerné(s) dûment complété dans son intégralité. **ATTENTION : Aucun ajout, modification ou suppression de ligne ou de colonne n'est autorisé. Toute autre présentation de l'offre de prix ne sera ni prise en compte, ni étudiée.** *À fournir : un fichier au format Excel (par lot).*	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) du ou des lot(s) concerné(s) dûment complété dans son intégralité. **ATTENTION : Aucun ajout, modification ou suppression de ligne ou de colonne n'est autorisé. Toute autre présentation de l'offre de prix ne sera ni prise en compte, ni étudiée.** *À fournir : un fichier au format Excel (par lot).*	Non
Le mémoire technique du ou des lot(s) concerné(s), élaboré selon les critères et sous-critères indiqués au 7.2 du règlement. *À fournir : fichier PDF unique, **d'un volume de 15 pages maximum** (par lot) (les pages supplémentaires ne seront pas analysées).*	Non
Le(s) catalogue(s) complet(s) des prix publics, du ou des lot(s) concerné(s), applicable(s) exclusivement aux prestations objet du marché, lequel devra obligatoirement faire apparaître , pour chaque référence, le tarif public, le taux de remise appliqué et le prix net remisé final. **Pour les lots 1 et 2, les candidats ont la faculté de proposer des pièces issues de l'économie circulaire (réemploi, reconditionnement ou remanufacturées). Si le candidat choisit de proposer de telles pièces, celles-ci devront impérativement figurer au sein de ce même catalogue et être identifiées de manière claire et distincte des pièces neuves.** *À fournir : un ou plusieurs fichier(s) au format Excel (par lot).*	Non

La signature des documents n'est pas exigée au stade du dépôt ; seul l'attributaire signe l'acte d'engagement avant la notification.

5.2 - Visite sur site

Aucune visite n'est prévue.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Transmission électronique

Les plis sont obligatoirement transmis par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Ville : **https://agysoft.marches-publics.info**, avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde. Les plis reçus hors délai ne sont pas ouverts. Si plusieurs plis sont transmis par le même candidat, seul le dernier reçu dans le délai est ouvert.

Le candidat est invité à créer son espace sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm) afin de recevoir les éventuelles précisions ou modifications. **Pensez à anticiper votre dépôt de 48 heures.**

6.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier, transmise dans le délai, sous pli portant la mention « copie de sauvegarde », à l'adresse suivante : **Direction des finances et de la commande publique – Bâtiment Saint-Roch – Avenue de Nice – 13120 GARDANNE**.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Si des pièces de la candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de les compléter. Sont éliminées les candidatures irrecevables ou ne présentant pas des capacités suffisantes.

7.2 - Attribution

Le jugement des offres donne lieu à un classement. Les critères retenus sont pondérés de la manière suivante :

Lot 01

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations – *Jugé sur la base du montant total du DQE (non contractuel)*	**40**
2 - Valeur technique	**30**
2.1 - Etendue du catalogue et couverture du besoin	15
2.2 - Qualité et performance du service après-vente	15
3 - Performance environnementale	**30**
3.1 – Réduction des gaz à effet de serre	20
3.2 - Capacité de fourniture en pièces de réemploi	10
Total	**100**

Lot 02

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations – *Jugé sur la base du montant total du DQE (non contractuel)*	**70**
2 - Valeur technique	**25**
2.1 - Etendue du catalogue et couverture du besoin	15
2.2 - Qualité et performance du service après-vente	10
3 - Performance environnementale	**5**
3.1 - Capacité de fourniture en pièces de réemploi	5
Total	**100**

Lot 03

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations – *Jugé sur la base du montant total du DQE (non contractuel)*	**70**
2 - Valeur technique	**20**
2.1 - Etendue du catalogue et couverture du besoin	10
2.2 - Qualité et performance du service après-vente	10
3 - Performance environnementale	**10**
3.1 - Capacité du prestataire à recycler les futs livrés	10
Total	**100**

- **Prix** : note = (montant de l'offre la moins-disante ÷ montant de l'offre analysée) × pondération. Le montant analysé est celui du DQE.

Toute offre anormalement basse fait l'objet d'une demande de justifications ; elle est rejetée si celles-ci ne sont pas satisfaisantes.

En cas de discordance entre le BPU et le DQE, les prix unitaires du BPU prévalent et le DQE est rectifié ; le classement est établi sur le montant rectifié . L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Toute négociation est interdite. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois demander aux candidats de régulariser leurs offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Le contrat est attribué par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire, dans l'attente des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. À défaut, l'offre suivante est sollicitée.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Questions des candidats

Les demandes de renseignements sont transmises exclusivement par l'intermédiaire du profil d'acheteur (https://agysoft.marches-publics.info). Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse est adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille –

31, rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE –

Tél. : 04 91 13 48 13 –

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr.

Recours ouverts :

- Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat (art. L. 551-1 du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel (art. L. 551-13 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.